

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 47/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland ;
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS : -Néant

Les 28conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du n° 05/2019 du 21 février 2019 la Ville de Basse-Terre est devenue membre fondatrice de la FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE.

Par suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration de la fondation et qui pourra prendre part aux votes des instances.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 novembre 2019 reconnaissant comme établissement d'utilité publique la FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 et constatant l'Élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER le représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE, comme suit :

Titulaire : *Madame RODES Brigitte*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIB N°47/2026 - REF : 5.3 / DÉSIGNATION DE
« DÉLIBÉRATION RELATIF À LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DE LA FC
L'ESCLAVAGE ».

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05 MAI 2026
ID : 971-219711058-20260427-472026-DE

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

05 MAI 2026

05 MAI 2026

Le Maire,
André ATALLAH

De Maire
André ATALLAH